

UNE HISTOIRE

de Polytechniciens...

Entretien avec Ophélie de Lauzun, Agent Général d'Assurance-vie chez Le Conservateur. Elle revient pour nous sur la présentation du Groupe et ses liens très forts avec l'école polytechnique.

Le Conservateur a vu le jour il y a 175 ans cette année. Pouvez-vous nous rappeler les principales évolutions connues par le Groupe ?

Le Conservateur, Groupe mutualiste indépendant, a été fondé en 1844 à la demande de Louis-Philippe par les frères Riffault. Ils ont alors remis au goût du jour le plus ancien système d'épargne en Europe : la Tontine. Cet outil patrimonial est une association collective d'épargne viagère créée en 1653 à la demande de Mazarin par un ingénieur banquier napolitain : Lorenzo Tonti. Depuis 1844, année de la création des Associations Mutuelles, la Tontine a su s'imposer comme une solution d'épargne à long terme qui depuis a traversé plusieurs changements de régimes, krachs financiers, chocs pétroliers et deux guerres mondiales. En 1976, Le Conservateur s'ouvre à l'assurance-vie en créant Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.

Aujourd'hui, le Groupe est un acteur reconnu et incontournable de ce marché. Son contrat phare : Conservateur Helios Sélection est d'ailleurs régulièrement primé par la presse financière. En 1988, Conservateur Finance a été fondé, suivi en 1989 par sa propre société de gestion Conservateur Gestion Valor. Fort de ces quatre entités, le Groupe peut aujourd'hui proposer à ses sociétaires une gamme de solutions complète et qualitative allant de la gestion patrimoniale du particulier aux solutions pour les entreprises en passant même par l'immobilier.

Le Conservateur a, au fil des années, construit des liens privilégiés avec Polytechnique, notamment au travers des polytechniciens qui ont fait partie du Groupe. Dites-nous en plus.

Cinquante ans après la fondation de l'École polytechnique, Le Conservateur a été cofondé par un polytechnicien : Juste Frédéric Riffault,

qui a non seulement été élève à l'École polytechnique, mais aussi directeur puis général par la suite.

Il a fondé Le Conservateur avec son frère Eugène Riffault, maire de Blois qui était censeur à la Banque de France. De cette époque, nous avons gardé une tradition de recherche de savoir-faire avec une volonté de donner de la valeur au temps et à tout ce qui est entrepris avec rigueur, éthique et respect. Sur un plan plus personnel, ma famille compte plusieurs polytechniciens, dont trois issus de la génération précédente : mon père et deux de mes oncles. En rejoignant Le Conservateur, j'ai vraiment apprécié cet état d'esprit que je connais très bien. Du reste, je lisais aussi très souvent des passages de "La Jaune et la Rouge", quand j'étais plus jeune. Je me rappelle notamment d'un dossier qui m'avait beaucoup plu sur la vie des étudiants de Polytechnique durant la seconde guerre mondiale.

Le Conservateur se différencie donc au travers de la Tontine, qui est une de vos spécificités. Qu'en est-il ?

La Tontine, solution phare du Groupe, est un outil de diversification patrimoniale. Elle permet d'éviter la volatilité des marchés à court terme, tout en optimisant la fiscalité : celle de l'assurance-vie et ce en conservant une rentabilité intéressante comme le montrent nos chiffres des 50 dernières années, même si les performances du passé ne préjugent pas des performances à venir.

Nous pouvons d'ailleurs remonter bien plus loin avec la même stabilité malgré une histoire de France plutôt tourmentée depuis Napoléon et des marchés très chahutés. Elle permet une gestion sur 10 à 25 ans de son épargne pour des projets à long terme : études des enfants, préparation de la retraite par un complément de revenus ou transmission du patrimoine.

Dans un environnement de taux très bas, les produits liquides à capital garanti offrent des taux de rendement très faibles, voire négatifs après prise en compte des frais, des prélèvements sociaux et de l'inflation. Il en est de même pour la grande majorité des taux de rendement des fonds en euros et encore plus en ce qui concerne le livret A.

À l'inverse, la Tontine n'a pas à gérer le risque de liquidité ou une garantie en capital à tout instant. Les fonds sont bloqués jusqu'à son terme.

Elle n'est donc pas contrainte à 80 % dans des titres obligataires, désormais à très faibles rendements. Elle peut diversifier son allocation d'actifs et chercher ainsi de la performance sur d'autres classes d'actifs plus intéressantes à long terme.

En complément, il est proposé une assurance facultative prévoyance aux tontiniers couvrant le décès ou l'incapacité de l'assuré.

En cas de décès, le capital n'est pas fiscalisé, seule la prime versée à l'origine est prise en compte selon les termes de la fiscalité de l'assurance-vie, qui reste, d'ailleurs, la plus douce en termes de transmission de son patrimoine financier.

Enfin, elle n'est pas prise en compte ni dans l'IFI, ni autrefois dans l'ISF.

Aujourd'hui, quels sont les principaux sujets qui vous mobilisent ?

Depuis 1844, nous donnons de la valeur au temps. La recherche de développement à long terme s'articule autour d'une approche conseil et de 4 grands axes :

- Le fiscal : opter pour une fiscalité choisie plutôt qu'une fiscalité subie ;
- Le civil : la maîtrise et la destination de son patrimoine ;
- La prévoyance : anticiper l'avenir et la mise en sécurité de ses proches ;

- l'économie : la rentabilité en fonction du risque accepté et des projets à court, moyen et long termes.

Aborder le bilan patrimonial en fonction de ces quatre grands axes assure une approche complète des points déterminants à long terme quant à la situation personnelle de chaque client. Cela nous permet de satisfaire pleinement notre clientèle, en complément d'une relation de proximité durable : en effet, nos sociétaires restent en moyenne en relation avec leur conseiller pendant 17 ans.

Votre actualité ?

Architectes du patrimoine, nous pouvons également accompagner notre clientèle en bénéficiant du soutien d'un service d'Ingénierie Patrimoniale, notamment dans l'identification

et la mise en place de stratégies patrimoniales adaptées aux objectifs et aux besoins à court, moyen et long terme de nos sociétaires.

Nous développons des solutions originales de gestion à horizon déterminé permettant d'adapter les horizons de placement avec les horizons prévisibles de consommation. Notre solution historique, la Tontine, est complétée par des supports obligataires à échéance ainsi que par des supports permettant de valoriser son épargne aussi bien en cas de hausse de la bourse qu'en cas de baisse. Nous proposons ces supports aussi bien pour de l'épargne individuelle que pour les stratégies de valorisation des trésoreries d'entreprise via du Contrat de Capitalisation par exemple. ×



Ophélie de Lauzun

Bio express

Ophélie de Lauzun est titulaire d'un DEUG de droit ainsi qu'une licence d'histoire de l'Art. Entre 2009 et 2013, elle travaille dans l'Assurance-vie à destination des professionnels. En janvier 2014, elle soutient une thèse professionnelle sur la fidélisation en assurances-vie. En 2014, elle s'insère dans le secteur de la gestion de patrimoine en banque avant de rejoindre Le Conservateur en septembre 2018.

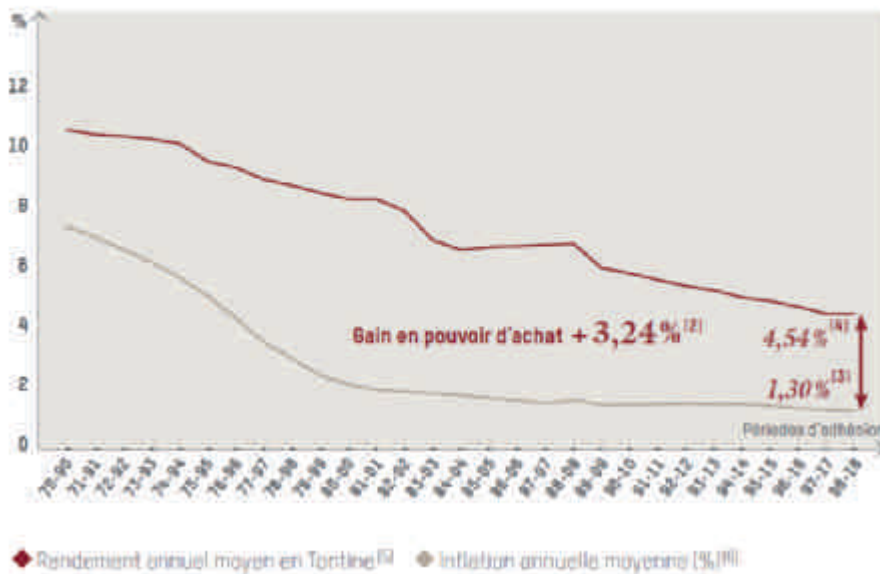


Juste-Frédéric Riffault (X1832)

Bio express

Juste-Frédéric Riffault (X1832) est un homme politique, un militaire et un financier français. Né en 1814 à Blois, il est élève à l'école polytechnique en 1832. En 1844, il fonde Le Conservateur. Entre 1856 et 1869, il est directeur des études de l'X avant de devenir général de brigade et commande l'X entre 1870 et 1873. En 1876, il est nommé sénateur du Loir-et-Cher. Il meurt à Paris en 1885.

HISTORIQUE DES PERFORMANCES DE LA TONTINE COMPARÉES À L'INFLATION (1) SUR PRÈS D'UN DEMI-SIÈCLE



(1) Inflation : source INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière (métropole et DOM).
 (2) Gain en pouvoir d'achat, calculé au 1^{er} juillet 2018 pour un versement unique effectué le 1^{er} janvier 2003 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, à l'association échue le 1^{er} janvier 2018.
 (3) Inflation capitalisée sur une durée courant du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} juillet 2018.
 (4) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} juillet 2018 pour un versement unique effectué le 1^{er} janvier 2003, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, à l'association échue le 1^{er} janvier 2018.
 (5) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} juillet pour un versement unique effectué le 1^{er} janvier, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, aux différentes associations échues entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 2018.
 (6) Inflation capitalisée sur une durée correspondant à celle servant de base pour les calculs du rendement annuel moyen en Tontine.
 Cet exemple, fondé sur des performances passées qui ne préjugent pas des performances à venir, ne constitue pas un engagement contractuel.